

Echos de l'IUFM



Les instances de l'IUFM (CSP et CA) se sont réunies les 29 mars et 12 avril pour la première fois depuis l'élection de vos représentants en décembre, après que les contenus de formation et de validation aient été discutés dans d'autres réunions, sans stagiaires, sic ! Les élus SNES ont été par ailleurs très surpris de constater que l'élu stagiaire d'une autre organisation syndicale qui ne pouvait rester jusqu'à la fin de la réunion, remettait son pouvoir (vote) au Recteur !!!

Quel avenir pour les IUFM ?

Depuis leur création, les IUFM sont soumis à un feu nourri de critiques récurrentes. La loi Fillon (2004) prévoyait leur intégration à l'université sans définir les modalités de ce passage. Si nous partageons beaucoup des critiques formulées, nous ne sommes pour autant pas d'accord avec une intégration uniquement motivée par la recherche d'économies effectuées au détriment des stagiaires et de leur formation.

Un nouveau rapport sur la réforme des IUFM établi sans concertation par la commission Pietryk nous a été présenté par le directeur. Ce rapport, dont nous ne connaissons pas l'avenir, s'il n'alourdit pas l'horaire hebdomadaire du stage, porte en germe une conception inquiétante du métier. Il prévoit en effet :

- De renvoyer à l'établissement la formation du stagiaire, avec tous les risques de dérives que cela comporte (pas de dispositif prévu dans les collèges et lycées qui devront faire avec leurs propres moyens, pressions locales notamment du principal ou proviseur ou du tuteur, formation adaptée à un type d'établissement qui ne correspondra pas forcément aux établissements obtenus ensuite)
- D'introduire et de banaliser la polyvalence qui n'existe pourtant pas (encore) pour les PL
- De former un fonctionnaire soumis (ne devant pas s'adresser aux médias par exemple), respectueux de la hiérarchie et appliquant sans sourcilier programmes et instructions ... Quand on se souvient de ce qui est advenu de la loi de février 2005 ordonnant aux professeurs d'enseigner les aspects positifs de la colonisation, une telle position fait frémir !
- De poursuivre la pression tout au long de la carrière en établissant un parcours de formation dont dépendront les promotions

Bref, ce rapport ne correspond pas à nos attentes en matière de formation initiale et est bien loin de notre vision d'un professeur maître et concepteur de son enseignement !

Un stage sur la question de la formation des stagiaires a lieu début juin. Voir 2^{ème} feuille

Le SNES et la FSU sont également intervenus sur d'autres points :

- pour refuser de faire payer une formation à destination des candidats aux concours 3^{ème} voie (5 à 900 euros !), reléguant l'IUFM au rang d'Acadomia. A quand une formation payante pour l'agreg interne ?
- pour demander le retour de la formation PLC2 allemand à Lille (les lauréats de concours sont obligés d'effectuer leur stage dans une autre académie avant de revenir à Lille comme titulaires)

Validation et grèves

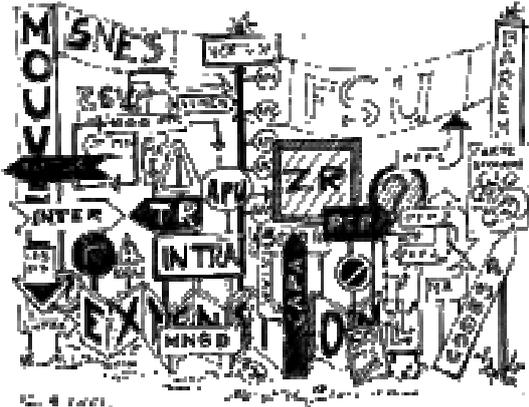


Une stagiaire nous a fait part de la mention de sa participation aux grèves dans son rapport de visite.

Nous intervenons auprès de la direction de l'IUFM pour que cette appréciation soit modifiée. Le droit de grève est un droit constitutionnel, et stagiaires et formateurs ne sont pas en dehors du droit ! Nous ne saurions accepter une quelconque infantilisation et encore moins toute tentative de pression à la titularisation.

L'IUFM a un rôle de formation pédagogique, pas de formatage idéologique !

Mutations intra



Urgent : si vous n'avez pas envoyé votre fiche de suivi ou une copie de votre formulaire de confirmation au SNES (209 rue Nationale à Lille) ou au SNES de votre nouvelle académie, nous vous invitons à le faire rapidement, en particulier si vous avez effectué des modifications.

La vérification des barèmes et des vœux a lieu fin mai (21 et 22 mai à Lille) et nous ne pouvons faire un travail efficace que si nous ne dépendons pas uniquement des informations données par le rectorat. Pensez à nous fournir le maximum d'éléments. Une erreur est plus facilement rectifiable en commission qu'après !

Comme pour l'inter, nous vous enverrons le récapitulatif de vos vœux et le barème retenu à l'issue de la CAPA.

Dans l'académie de Lille, **les résultats des affectations auront lieu entre le 19 et 21 juin.** L'ordre des disciplines devrait être le suivant : documentation, philo, lettres, langues vivantes, histoire-géo, SES, maths, sc.physiques, SVT, éducation musicale, arts plastiques, éco-gestion et génies. Les CPE seront traités pendant ces 3 jours, mais la date exacte n'est pas connue.

Comme tous les ans, nous faisons appel aux bonnes volontés pour venir répondre à la permanence téléphonique ouverte pendant la période des résultats : la plupart des militants du SNES sont également commissaires paritaires, ce qui signifie que nous siégeons au rectorat pour défendre les dossiers mutations, que nous sommes ensuite occupés à envoyer courriers et mails de réponse aux syndiqués. Difficile pour nous de faire face aux centaines d'appels téléphoniques dans ces conditions !

Bien sûr, nous ne vous demanderons que de communiquer les résultats (sous conditions), les éventuels problèmes ou précisions à donner seront traités par les militants responsables des disciplines.

Si vous êtes intéressés et disponibles, merci de vous inscrire par le biais de ce coupon. Nous vous contacterons pour fixer les modalités avec vous.



A renvoyer à SNES, Karine Boulonne, 209 rue Nationale, 59 000 Lille ou à s3lil@sn.es.edu

Nom et Prénom :

Coordonnées téléphoniques :

Mail :

Lundi 19 juin après- midi

Jeudi 22 juin matin après- midi

Mardi 20 juin matin après- midi

Vendredi 23 juin matin après- midi

Mercredi 21 juin matin après- midi



STAGE : « PLC2, et après ? »

**Le SNES organise un stage de formation syndicale le mardi 6 juin
(9 h 30 - 17 h).**

Comme les titulaires, vous avez le droit de prendre jusqu'à 12 j de formation syndicale par an sur votre temps de travail. Il suffit pour cela de :

- faire une demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration, par voie hiérarchique (et à l'IUFM si vous êtes en formation ce jour là) **au moins un mois avant la date du stage**, soit au plus tard le 5 mai. Voir modèle plus loin

- vous inscrire auprès du SNES de Lille afin que nous puissions prévoir la logistique (les frais de déplacement et de repas sont pris en charge pour les syndiqués)

Contenu du stage :

A la rentrée 2006, vous serez normalement titulaires, confrontés à un horaire complet, parfois affectés dans un type d'établissement qui ne correspondra pas à celui de votre stage, ou peut-être sans poste défini à la rentrée si vous êtes TZR. Vous vous posez sans doute déjà des questions sur votre métier et votre statut, les droits et devoirs, la gestion de votre carrière : service, remplacement, heures sup, rapports avec la hiérarchie, etc... Que devrez vous accepter, que pourrez vous refuser ? Comment s'effectue le changement d'échelon, de grade ? Quel est le rôle des notations, de l'inspection ? Et le mérite ? Ainsi que toutes les questions que vous souhaitez aborder.

L'année 2007 sera aussi marquée par le congrès national du SNES. C'est l'occasion pour notre syndicat de redéfinir ses positions sur tous les sujets qui le concernent.

Parmi les questions qui seront discutées et qui feront l'objet de débats jusqu'en mars : quel niveau de recrutement, quelle revalorisation devons nous exiger ? Faut-il maintenir les concours en l'état ? Quelle formation initiale doit être dispensée et où ? Comment et sur quels critères doit se faire l'évaluation de cette formation ? Comment affecter les jeunes collègues ? Quelles aides à l'entrée dans le métier faut il réclamer ? Etc.....

Nous aimerions aborder avec vous ces différents points, afin d'entamer la réflexion du SNES de Lille, réflexion qui aboutira au congrès académique en février-mars auquel vous serez invités et appelés à vous exprimer, comme tout syndiqué peut le faire.

✂

A renvoyer à SNES, Karine Boulonne, 209 rue Nationale, 59000 Lille

Nom et prénom :

Adresse :

Souhaite participer au stage qui aura lieu le mardi 6 juin

Prendra le repas : oui non

Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence - congé pour formation syndicale.

À déposer auprès du chef d'établissement au moins trente jours avant le début du stage

Nom Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur
Sous couvert de M (1)

[date]

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé du..... au(3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Lille.

Il est organisé par la section académique du SNES (fsu) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne faire figurer que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.